



Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2023-481 décrétant une dépense et un emprunt de 375 000 \$ pour l'achat d'un camion dix roues neuf

Je, François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Nomingue, certifie :

- ❖ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2023-481 est de 3976;
- ❖ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 409;
- ❖ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare :

- que le règlement 2023-481 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Nomingue, ce 3 février 2023

François St-Amour
Directeur général et greffier-trésorier